

Mandats locaux : les femmes mieux représentées

8 mars 2016



Depuis les élections de 2014, la part de conseillères municipales est de 40,3 %, toutes tailles de communes confondues, contre 35 % en 2008. Elles représentent près de la moitié (48,1 %) des conseillers municipaux des villes de plus de 1 000 habitants soumises aux contraintes de la loi sur la parité [1] selon les données du ministère de l'Intérieur.

Malgré ces chiffres encourageants, seuls 16,1 % des maires sont des femmes [2] Elles représentent 11 % des maires des communes de 30 000 à 100 000 habitants et 14,6 % de celles de 100 000 habitants et plus. Paris, dont la maire est une femme, est une exception qui masque l'absence de femmes à la tête des grandes métropoles. Les conseils communautaires (communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles) et leurs exécutifs, dont les membres sont élus au suffrage universel direct depuis 2014, sont à l'image des communes en matière de représentation des femmes : seulement huit femmes sont à leur tête, elles sont représentées à hauteur de 18 % dans les exécutifs et seuls 8 % des conseils communautaires ont au moins 40 % de femmes en leur sein, selon le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes [3]

Il en est de même pour les régions et les départements. Avec la loi du 17 mai 2013 imposant la parité notamment pour les élections départementales, la moitié des conseillers départementaux sont des femmes depuis les élections de mars 2015, contre 8,6 % en 1998. Au niveau régional, on compte 47,8 % de femmes conseillères depuis 2015 alors qu'elles n'étaient que 27,5 % en 1998. La progression du nombre de conseillères dans ces instances ne s'est cependant pas traduite par une répartition paritaire des exécutifs : les femmes ne sont que dix à la tête d'un département. Si leur part est importante au niveau des vice-présidences, elles restent cantonnées à des portefeuilles le plus souvent stéréotypés (enfance, famille, collèges...). La part des femmes à la tête de conseils régionaux a bondi de 7,7 % en 2010 à 18,8 % en 2015. On doit cette forte évolution à la diminution du nombre de régions : les femmes présidentes de région sont passées de deux pour 26 régions en 2010 à trois pour 13 régions en 2015.

Les hommes ont certes cédé une partie de leurs sièges au niveau local, mais pas les postes de direction. Les femmes peinent encore à briser le plafond de verre qu'elles rencontrent en politique, malgré la mise en place de contraintes législatives.

Source : ministère de l'Intérieur, Insee - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

GRAPHIQUE

Source : ministère de l'Intérieur © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Photo / © PackShot - Fotolia

[1] L'adoption de la loi du 17 mai 2013 rend désormais obligatoire la parité pour les communes de plus de 1 000 habitants lors des élections municipales, départementales et régionales.

[2] Source : « [Les collectivités locales en chiffres 2016](#) » portail de l'État au service des collectivités locales.

[3] « [Parité au niveau local : en l'absence de contraintes légales, le partage des responsabilités s'arrête aux portes du pouvoir](#) », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, février 2017.

Depuis les élections municipales de 2014, la part de conseillères municipales est de 40,3 %, toutes tailles de communes confondues, contre 35 % en 2008. Elles représentent près de la moitié (48,1 %) des conseillers municipaux des villes de plus de 1 000 habitants soumises aux contraintes de la loi sur la parité [1] selon les données du ministère de l'Intérieur.

Depuis mars 2015, avec la loi du 17 mai 2013 imposant la parité pour les élections départementales, la moitié des conseillers départementaux sont des femmes, contre 8,6 % en 1998. Au niveau régional, on compte 47,8 % de femmes conseillères depuis 2015 alors qu'elles n'étaient que 27,1 % en 1998.

Source : ministère de l'Intérieur, Insee - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

* Données pour les présidences disponibles à partir de 2001.

Source : ministère de l'Intérieur, Insee - © Observatoire des inégalités

Source : ministère de l'Intérieur © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Malgré ces chiffres encourageants, seuls 16 % des maires sont des femmes [2] Elles représentent 11 % des maires des communes de 30 000 à 100 000 habitants et 14,6 % de celles de 100 000 habitants et plus. Paris, dont la maire est une femme, n'est qu'une exception qui masque l'absence de femmes à la tête des grandes métropoles.

Il en est de même pour les régions et les conseils départementaux. La progression du nombre de conseillères ne s'est pas traduite par une répartition paritaire des exécutifs : les femmes ne sont que dix à la tête des départements. Et si la part des femmes est importante au niveau des vice-présidences, elles restent cantonnées à des portefeuilles le plus souvent stéréotypés (enfance, famille, collèges...).

La part des femmes à la tête de conseils régionaux a bondi de 7,7 % à 23,1 % entre 2010 et 2015. Mais on doit cette forte évolution non pas à l'augmentation spectaculaire de leur nombre mais à la diminution du nombre de régions : les femmes présidentes de région sont passées de deux pour 26 régions en 2010, à trois pour 13 régions en 2015.

Les hommes ont certes cédé une partie des sièges, mais pas les postes de direction. Les femmes peinent encore à briser le plafond de verre qu'elles rencontrent en politique, malgré la mise en place de contraintes législatives.

Pour en savoir plus :

- Lire notre article [La représentation des femmes dans les instances politiques nationales](#).
- [Le Guide de la parité](#), Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, 2014.
- [Les collectivités locales en chiffres 2015](#) - Portail de l'État pour les collectivités locales.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Lien social et politique](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Mandats-locaux-les-femmes-mieux-representees>